

F. 12.0

B. 58. 24. 30

5 / 6 / 43

Structure d'une organisation politique du monde après la guerre.

Quelle sera la structure politique du monde après cette guerre ? S'il n'est pas encore possible de répondre à cette question, on peut essayer d'en trouver la solution dans les pays qui seront appelés aux postes de commande une fois qu'on aura déposé les armes .

Les Puissances qui dicteront leur volonté sont les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'U.R.S.S. et la Chine. En Angleterre et aux Etats-Unis, une assez large publicité a été faite en matière d'après-guerre aux projets privés ou officiels. Nous savons peu de chose de la Russie. Quant à la Chine, elle s'est bornée à émettre des opinions très générales. Il faut donc chercher la solution du problème à Londres, à Washington et si possible à Moscou.

Quels seront les rapports entre les Puissances directrices et autres ? Il ne fait aucun doute qu'un organisme international sera appelé à poursuivre la tâche de la S.D.N. ou à la remplacer. La nature et l'efficacité de l'organisation internationale de l'avenir sont fonction de l'existence d'une grande coalition politique, unissant de puissants Etats d'une manière durable en un commun désir de préserver la paix, ainsi que de mettre sur pied une fédération fondée sur l'intérêt collectif et sur une idéologie sociale et politique permettant de réaliser des buts communs. Si nous arrivons à déterminer l'aspect politique de cette coalition, peut-être pourrions-nous deviner le caractère que revêtira l'organisme international de demain.



I. Plans Britanniques.

De tous les plans politiques relatifs à l'après-guerre, ce sont ceux des Britanniques qui nous paraissent les mieux mûris, les plus cohérents et les plus originaux. Il existe en Angleterre une unité de vues qui se manifeste moins aux Etats-Unis ; pour les Britanniques, l'organisation politique du monde devra être, de l'avis général, hiérarchique.

Cette conception fondamentale s'est manifestée dès le début de la guerre déjà, notamment en février 1940, dans le premier plan important d'une organisation internationale, celui du "Labour Party." Les points 6 et 7 de la déclaration travailliste stipulaient en effet qu'il y aurait lieu d'établir une Confédération d'Etats européens, dirigés par un organe de contrôle collectif. Cet organe disposerait d'une armée qui assurerait la paix et le respect de l'ordre à l'intérieur de chaque pays.

Nous voyons alors réapparaître les théories du régionalisme qui, peu après l'entrée de l'Allemagne à la S.D.N., contribuèrent à affaiblir le Pacte.

Parlant au mois de septembre 1942 à Chelsea, devant ses électeurs, Sir Samuel Hoare, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Madrid, préconise la création en Europe d'ententes régionales.

A la fin de la même année, M. Eden (21.10.42-108 L) et Sir Stafford Cripps (16.11.42 108 L) se prononcent en faveur d'une organisation du monde en Fédérations et Confédérations. Journalistes et Publicistes anglais partagent les opinions de leurs hommes d'Etat. Pour le " Sunday Observer " la paix doit être assurée par la coordination permanente de la politique des Etats-Unis, de l'U.R.S.S., de la Chine et de l'Empire Britannique et par une Fédération européenne. (18 avril 1942).

Dans son ouvrage paru en mars 1942 " Conditions of Peace ", le Professeur Carr préconise une organisation du monde par degrés. Certains organes internationaux seront soumis à d'autres sur lesquels le Royaume Uni, les Etats-Unis et la Russie auront la haute main. L'opinion britannique était donc bien préparée à l'idée d'un monde hiérarchisé, quand le Premier britannique prononça son discours du 21 mars 1943. M. Churchill propose une organisation à trois degrés. Au sommet il imagine une institution mondiale englobant un jour toutes

les nations. Ensuite viendraient des conseils continentaux. La base de cet édifice serait constituée par les nations prises isolément et par des Confédérations de Petits Etats.

Qu'advient-il, se demande M. Churchill, du grand nombre des petites nations dont les droits et les intérêts devront être sauvegardés ? Isolées, ces nations seraient impuissantes à côté des grandes Puissances. Il existerait un certain nombre de Groupements d'Etats ou de Confédérations qui s'exprimeraient par l'intermédiaire de leurs propres représentants.

En résumé, la structure politique du monde de demain serait constituée par des Conseils Continentaux, composés de délégués de grands Etats et de fédérations d'Etats et par un organe mondial directeur brochant sur le tout.

Les idées de M. Churchill inspirent déjà des plans particuliers. On ne peut, par exemple, pas voir dans l'Union Internationale de Clearing, proposée par Lord Keynes, autre chose que la projection sur le plan économique des projets politiques du premier ministre anglais.

L'établissement du Conseil de l'Europe - formidable affaire selon M. Churchill - précédera pour des raisons matérielles celui des autres organes continentaux. Les trois problèmes que posaient avant la guerre les relations internationales, désarmement, arbitrage, sécurité, sont ramenés à deux : l'arbitrage et la sécurité. Une Haute-Cour, dont M. Eden (29.7.42 - 110 L) et le Vicomte Simon (5.8.42 - 110 L ; 7.10.42 - 110 R) désirent la création, sera compétente pour régler pacifiquement les différends internationaux. Il est significatif que personne, du côté anglais et américain, ne parle de la Cour permanente de justice internationale de la Haye. La sécurité sera assurée par des forces nationales ou internationales. Il n'est, pour le moment, pas question de désarmement général.

Quelle pourrait être la structure d'une Europe reconstruite selon les plans britanniques ?

Les principaux pays vaincus, l'Italie et l'Allemagne, resteront des grandes Puissances et ne se fédéreront pas avec d'autres Etats. La politique anglaise traditionnelle qui veut une Allemagne forte se manifeste de nouveau avec vigueur. Ce point de vue soutenu par M. Churchill (24.8.41 - 42 L), Lord Halifax (9.6.42), le Vicomte Simon (10.3.43) le Parti travailliste et par le Professeur Carr, n'est pas partagé par une partie de l'opinion anglaise repré-

sentée par le Groupe Milne, Sir Stafford Cripps (16.11.42 - 103 R, texte incomplet), M. Eden et l'Archevêque de Canterbury (8.7.42).

La France recouvrera sa place de grande Puissance. C'est l'opinion du Professeur Carr. C'est également celle de M. Churchill (10.11.42 - 93 R). Fera-t-elle partie d'un bloc occidental ? M. Gillon, Président du Sénat belge, et M. Bénès envisagent un bloc comprenant le Royaume Uni, la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. (La Suisse collaborerait éventuellement à ce bloc au point de vue économique). Du côté britannique, rien n'est venu étayer la thèse des hommes d'Etats belge et tchécoslovaque.

Au sud-ouest, la constitution d'un bloc ibérique serait probable.

Comment sera composé le centre de l'Europe ? Les pièces qui constitueront un Groupement du centre seraient l'Autriche et la Tchécoslovaquie ; le Gouvernement britannique n'a en effet pas reconnu les changements survenus dans ces pays depuis 1938 (9.9.42 - 92 L et R). Il faudrait encore envisager la participation de la Pologne et celle de la Hongrie.

Au nord, un bloc scandinave comprendrait la Suède, la Norvège et le Danemark et éventuellement la Finlande.

Au sud-est, un bloc balkanique serait parfaitement réalisable, selon MM. Gillon, Bénès et Gafenco. & Eden (4.2.42-45 L)

A l'est, les Britanniques désirent peut-être comme les Américains la constitution d'une fédération balte placée dans la zone d'influence polonaise. Un article, M. Voigt, directeur du " Nineteenth Century " publié à la fin de 1942 expose les plans des milieux modérés anglo-saxons. M. Voigt préconise la constitution de trois Confédérations chargées de former une solide barrière entre la Russie soviétique et le Reich.

La Confédération du Nord, placée sous l'égide de Varsovie, comprendrait les Etats baltes et la Pologne. Celle du centre, qui graviterait autour de Prague, réunirait l'Autriche, la Hongrie et la Tchécoslovaquie. Le groupe sud, dirigé par la Yougoslavie, comprendrait en plus de ce pays, la Bulgarie et la Roumanie. Une place spéciale serait réservée à la Grèce, jugée plus méditerranéenne que balkanique.

Au début de cette année, un parlementaire, Hamilton W. Kerr fit une proposition assez originale. L'Europe serait divisée en deux Confédérations.

Le groupe ouest se constituerait autour de la Grande - Bretagne, la France, la Belgique, les Pays Bas, le Danemark et la Norvège. Trois neutres, la Suède, l'Espagne et le Portugal y adhèreraient. Des contingents formés par les membres de cette Confédération occuperaient des points stratégiques en Allemagne et en Italie.

A l'est, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, la Grèce, éventuellement la Turquie, et plus tard la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie formeraient avec la Russie des Soviets la deuxième confédération européenne.

Il va sans dire que les plans anglais, le discours Churchill surtout, ont fait l'objet de nombreuses critiques.

D'abord Outre Atlantique.

Le " New-York Times ", organe américain anglophile, s'élève vivement contre la formation de Groupements régionaux qui rappellent étonnamment les blocs régionaux préconisés par l'Axe. Ces groupes tendraient inévitablement à exclure d'Europe ou d'Asie les intérêts non européens ou non asiatiques. A Washington on aurait même déclaré catégoriquement à M. Eden que les Etats-Unis n'accepteraient jamais d'envoyer un délégué à un Conseil européen.

David Lawrence, dans le " Star " de Washington, souligne avec force les divergences qui séparent les deux nations anglo-saxonnes. Le " Star " estime que M. Churchill a probablement dû être fatigué, quand il a émis ses plans de reconstruction. Les propositions britanniques, si elles étaient acceptées, seraient vouées au même échec que le Pacte de la S.D.N.

La conception de conseils continentaux paraît déplaire aux Américains, car en Europe les Etats prépondérants seront la Russie et l'Angleterre, en Asie, la Chine et la Russie ; les Etats-Unis n'auraient ainsi plus rien à voir dans les affaires de ces continents jusqu'à la prochaine guerre.

Les petites nations ne sont pas non plus satisfaites du discours Churchill.

Les craintes des petits Etats de voir leur indépendance menacée, craintes déjà éveillées par les déclarations du 21 mars, furent confirmées par un éditorial du " Times " du 23 du même mois, proclamant la nécessité de réinterpréter certains termes, tels que

libre disposition et indépendance des peuples. En raison du développement technique des armements et de la puissance économique des grands Etats, les petites nations, dit-on, ne peuvent sauvegarder leur sécurité qu'à condition de former de larges unités militaires et économiques.

Cet article salué dans les pays de l'Axe comme le glas de la Charte de l'Atlantique fut critiqué par la presse helvétique, de même que les passages du discours Churchill relative aux petits Etats. Au Portugal, le "Jornal de Comercio" et le "O Primeiro de Janeiro" ont répondu au "Times" dans le même ordre d'idées qu'en Suisse. A Londres, le principal champion des petits Etats fut l'homme d'Etat néerlandais, M. van Kleffens. M. Bech défend également la cause des petites nations dans le "Luxembourg Bulletin", en insistant sur le fait que l'article 3 de la Charte de l'Atlantique et la déclaration interalliée du 24 septembre 1941 stipulaient le droit de chaque nation à son existence propre. Le droit des petites nations à être traitées comme les grandes a, au surplus, été plus d'une fois réaffirmé outre Atlantique, en particulier par M. Sumner Welles, dans un discours prononcé le 15 avril 1943 devant le Rotary Club.

On peut enfin se demander si l'U.R.S.S. voit d'un oeil favorable les plans de groupement des petits Etats ? Le projet de créer un cordon sanitaire prévu par le plan Voigt sera certainement combattu par les Soviets, appuyés du reste en Angleterre par ceux qui pensent avec le professeur Carr qu'en voulant à tout prix élever une barrière entre les Russes et les Allemands, on pousse ces deux nations à se rapprocher. L'U.R.S.S. n'accepterait donc pas la formation d'une fédération de l'Europe centrale, dont la Pologne ferait partie, ni d'un bloc scandinave. Elle s'opposera également à la renaissance d'une Petite Entente ou d'une Entente balkanique. Tout au plus la Russie consentira-t-elle à l'alliance bulgare-yougoslave, parce qu'elle se considère comme la protectrice naturelle de ces deux pays.

En résumé on peut dire que les plans régionaux anglais seraient généralement acceptés par les pays intéressés, comme il ressort de plusieurs accords instituant des fédérations d'Etats. Ils seraient en revanche rejetés par les Pays-Bas, la Russie et, dans une certaine mesure, par les Etats-Unis. Des blocs de demain, on peut dire que seul le bloc ibérique n'a pas encore rencontré de sérieux adversaires.

II. Plans Américains

Quelques plans américains développent des idées régionalistes assez semblables à celles qui se sont fait jour dans le Royaume-Uni. Le premier plan digne d'intérêt émane de Clinton Winant, frère de l'Ambassadeur des Etats-Unis à Londres. Dans une petite brochure publiée en 1941 à Genève et intitulée "Notes of World Unity" M. Winant préconise la formation de blocs qui serviraient de traits d'union entre Etats et grandes organisations internationales. La Suisse seule ne ferait partie d'aucun bloc. Elle serait le siège de l'organisation internationale de l'avenir, le "District of Columbia" du monde.

D'après M. Winant, l'Europe comprendrait une Union nordique (Suède, Norvège et Finlande); une union occidentale (Belgique, France, Luxembourg et Hollande); une union centrale (Allemagne, Pologne, Tchécoslovaquie, Autriche, Hongrie); une union méditerranéenne (Italie, Espagne, Portugal); une union balkanique (Yougoslavie, Roumanie, Bulgarie, Grèce, Turquie); une union britannique, celle-ci déjà réalisée en partie (Angleterre, Ecosse, Pays de Galles, Irlande).

L'Amérique comprendrait quatre Unions : une Union septentrionale (Canada, Etats-Unis, Mexique); une Union centrale; une Union sud-américaine des Etats septentrionaux et une Union sud-américaine des Etats centraux et méridionaux.

Il y aurait une Union océanique comprenant l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les possessions hollandaises et anglaises de l'Insulinde et les Philippines.

L'Asie comprendrait cinq Unions : une Union chinoise; une Union japonaise ; une Union russe (avec sans doute la Russie d'Europe); une Union indienne (Afghanistan, Siam, Inde, Indochine française) et une Union du Proche-Orient (Syrie, Irak, Iran, Arabie du Sud, Aden).

L'Afrique comprendrait deux Unions : une Union sud-africaine (Sud-ouest africain, Afrique orientale portugaise, Rhodésie, Angola) une Union de l'est africain (Egypte, Soudan et Est africain britannique, Ethiopie et Est africain italien).

Enfin il y aurait deux Unions spécifiquement coloniales : un bloc de l'ouest africain (colonies portugaises, françaises, belges et anglaises) et un bloc de l'Afrique du Nord (colonies espagnoles, françaises et italiennes).

Ce sont ces différentes Unions régionales de nations qui seraient fédérées en une association mondiale. L'organe continental prévu par M. Churchill n'existerait pas. On aurait une organisation du monde à deux degrés.

Pour la revue " Fortune ", la question des relations futures entre les deux grandes nations anglo-saxonnes sera de première importance. Il est probable que la supériorité américaine dans les airs et sur mer se fasse sentir après la guerre, remplaçant l'ancienne " Pax britannica " par une paix américaine. " Fortune " propose un plan de collaboration économique avec la Grande-Bretagne, sans envisager la structure politique du monde en général ; cette publication donne cependant quelques précisions sur l'est et sur le Pacifique. Les nations unies y compris plus tard le Japon, devront former un Conseil du Pacifique.

Au sud-est de l'Asie, un Etat indonésien comprendrait la Malaisie, la Thaïlande, l'Insulinde britannique et néerlandaise et la possession portugaise de Timor. La capitale de cet Etat serait Batavia. Un Conseil suprême indonésien grouperait des représentants des pays intéressés à l'Indonésie, c'est-à-dire l'Australie, la Grande-Bretagne, la Chine, les Pays-Bas, l'Inde, le Portugal et les Etats-Unis. La Birmanie et l'Indochine seraient probablement élevées au rang de Puissances souveraines. Le Japon devrait céder aux nations unies ses possessions et conquêtes en Asie et dans le Pacifique. La Chine industrialisée reprendrait sa place de grande Puissance. Quant à l'Inde, les Etats-Unis la considèrent comme une nation unie. Si l'administration quotidienne de ce pays incombe aux Anglais, les Américains doivent également assumer la responsabilité de l'intégrité et de l'indépendance de l'Inde. La Corée fera l'objet d'un accord sino-soviétique. Enfin, l'Australie et la Nouvelle-Zélande seront le terrain où la coopération entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis se manifesterait le plus harmonieusement.

Un autre courant se fait jour dans l'opinion publique américaine en faveur d'une réforme de la S.D.N., réforme jugée préférable à la création d'une nouvelle Ligue. Cette opinion défendue par l' " American Council of Public Affairs " est soutenue notamment par le " Providence Journal ". Les plans genevois sont également repris par la " Commission d'Etudes sur l'organisation de la Paix " siégeant à New-York dans les locaux de l'association pour la S.D.N. et par le Comité inter-

américain des juristes qui publia à Rio au mois de janvier 1943 un programme en 14 points pour l'établissement de l'ordre mondial.

Certains journalistes laissent entendre que les cercles de la Maison-Blanche préconiseraient une organisation mondiale qui se formerait autour du noyau des nations unies. Les Etats seraient groupés démocratiquement selon l'exemple de la S.D.N. et non d'après les plans de M. Churchill. L'idée que les rapports entre petits et grands Etats devront être à l'avenir les mêmes que ceux qui existaient au sein de l'organisme genevois est en partie défendue par le " Star " de Washington, le " New-York Times " et par des hommes d'Etat américains en vue.

Signalons en passant l'accueil favorable fait aux projets de M. Coudenhove-Kalergi d'instituer une fédération européenne. Les plans de l'auteur de " Pan-Europe " paraissent susciter un assez grand intérêt outre atlantique, peut-être parce que la fédération envisagée par M. Coudenhove-Kalergi inspire de certains principes de la S.D.N.

Les personnalités officielles américaines qui ont le plus clairement exposé leur point de vue sur les questions d'après guerre sont MM. Sumner Welles, Cordell Hull et Wallace.

Quelle est l'opinion de M. Sumner Welles ?

Dans une déclaration faite le 30 mai 1942 (97 R.) le Sous-Secrétaire d'Etat affirme que l'âge de l'impérialisme n'est plus, que le droit de chaque nation à la liberté doit être reconnu et que les principes de la Charte de l'Atlantique concernent tous les continents et tous les océans. Une nouvelle organisation du monde naîtra après la guerre, dont les nations unies seront le noyau (8.10.42 - 102 R). Cette organisation qui pourrait s'accommoder de régionalisme - le système interaméricain est le seul exemple d'une fédération régionale de peuples indépendants - assurerait la sécurité de tous les Etats, grâce à une force armée internationale.

M. Sumner Welles revient sur l'exemple de l'union panaméricaine (15.4.43), en accueillant assez favorablement les projets de M. Churchill. Les deux Amériques sont un magnifique exemple d'entente régionale, basée sur les principes du christianisme; l'entente américaine est une pierre angulaire de l'ordre futur.

Enfin, parlant le 31 mai 1943 devant des étudiants, M. Sumner Welles reprend les questions épineuses qui furent débattues

à Genève, en définissant les bases sur lesquelles reposera l'organisation d'après guerre. Ces bases sont une force armée internationale assurant la sécurité ; le bannissement de certains types d'armement et la création d'un Tribunal international.

Dans un discours adressé au peuple américain (23.7.42 - 99 R), M. Cordell Hull souligne spécialement les points suivants : la paix future sera maintenue par la force si cela est nécessaire ; le fardeau des armements sera allégé ; une cour internationale de justice créée. Ces trois points identiques à ceux qu'exposait le 31.5.43 M. Sumner Welles, furent repris en janvier 43 par M. Sayre, adjoint spécial du Secrétaire d'Etat.

L'opinion du Vice-Président des Etats-Unis ne diffère pas sensiblement de celles de MM. Sumner Welles et Cordell Hull. Peut-être appartiendra-t-il aux deux grands peuples anglo-saxons, pense M. Wallace, de diriger le monde selon les principes du christianisme (Atlantic Monthly, janvier 1942). Une compétition pour la suprématie sur mer et dans les airs ne devra dans tous les cas pas avoir lieu entre les nations unies, faute de collaboration, car une troisième guerre serait alors inévitable (8.3.43). M. Wallace affirme à son tour qu'après la guerre la sécurité doit régner par la force s'il le faut, qu'un désarmement est nécessaire et que la création d'une cour internationale s'impose (28.12.42). Un régionalisme assurant à chaque Etat, sous le contrôle d'une autorité centrale, le maximum d'autonomie, constitue, selon le Vice-Président, le régime le plus approprié (28.12.42). Enfin, M. Wallace fait allusion à l'intérêt croissant que revêtent la Chine et l'Inde pour les Etats-Unis (8.3.43).

Quels sont les plans de paix du Président Roosevelt ?

Pour des raisons d'ordre international - les élections présidentielles de 1944 - M. Roosevelt n'a fait jusqu'à présent, à l'instar du Premier britannique, aucune déclaration publique sur l'après-guerre. Ses intentions ont toutefois été rapportées plus ou moins fidèlement.

D'après M. Forrest Davis, les plans du Président seraient les suivants (Saturday Evening Post - 10 avril 1943) :

En premier lieu, la sécurité devra être assurée par tous les moyens. Les nations unies se développeront en une société d'Etats libres, moins ambitieuse que la S.D.N., qui ne sera pas réssuscitée. Le siège de la future organisation ne sera pas maintenu

à Genève, dont le nom est devenu le synonyme de défaite. La nouvelle société sera organisée sur le modèle interaméricain. Trois principes de l'ancienne ligue seront conservés :

Le plébiscite pour déterminer l'appartenance d'un territoire disputé ;

Le système des mandats ;

Des services techniques s'occupant de questions économiques, politiques et militaires.

Le Président Roosevelt, partageant en cela l'opinion du Président Wilson, serait opposé à l'envoi permanent de troupes américaines à l'étranger et à la constitution d'une force armée internationale.

M. Forrest Davis écrit, et la Légation de Suisse à Washington le confirme, que le Président songe à mettre en quarantaine au point de vue économique tout Etat qui manifesterait des velléités de réarmer. Cette idée ressemble étrangement à certaines clauses du Pacte (art. 16).

Au point de vue territorial, il ressort des rapports provenant de Washington que M. Roosevelt se prononcerait en faveur des frontières d'avant guerre. Les discussions relatives à la Pologne et aux Etats baltes auraient cependant démontré les difficultés de s'en tenir scrupuleusement aux principes posés par la Charte de l'Atlantique.

En ce qui concerne plus particulièrement notre continent, une large collaboration américaine est à prévoir.

Au mois de septembre 1942, un membre du Gouvernement yougoslave révélait que le Président Roosevelt aurait constitué un Comité chargé de préparer le nouvel ordre européen. Des experts en matière culturelle, géographique, politique et ethnographique, parmi lesquels se trouverait l'ex-président Hoover, se seraient aussitôt mis à l'oeuvre pour fixer la tâche des forces américaines d'occupation. Ces forces comprendraient un million et demi d'hommes. Les révélations yougoslaves ont été récemment confirmées. Une université, celle de Charlottesville forme déjà des officiers d'occupation. Un règlement à l'usage des autorités militaires d'occupation a déjà paru. Il ne fait pas de doute que les Etats-Unis ont l'intention de s'installer dans toutes les régions aujourd'hui occupées par l'Allemagne, afin d'éviter des troubles, d'assurer le ravitaillement de la population, etc.

Au mois de mars 1943, le Président des Etats-Unis invitait MM. Hull, Sumner Welles, Norman Davis, Myron Taylor, le Dr. Bowman et le Dr. Paslovsky à s'occuper du planisme d'après-guerre. Ces personnalités se réunissent une fois par semaine et forment un groupe permanent de consultation à la disposition du Président pour l'examen des problèmes d'après guerre.

Il est certain que les Etats-Unis se proposent d'agir activement hors d'Amérique. MM. Wallace, Cordell Hull et Sumner Welles ont brisé plus d'une lance contre l'isolationisme politique et économique. Un retour au tarif Hawley-Smoot, cause du malaise mondial, et un désintéressement envers la politique et les idéologies étrangères précipiteraient notre planète dans une troisième guerre mondiale.

Signalons la proposition présentée au mois de mars au Sénat américain par le sénateur Ball, demandant la création d'une organisation des nations unies, tendant à consolider et diriger l'action d'après guerre de ces nations. Le président du Comité des affaires étrangères, M. Connally, déclara que ni la Maison Blanche, ni le Département d'Etat n'avaient donné leur assentiment à la dite réalisation dans sa forme actuelle.

III. Plans russes

Les plans soviétiques auront après guerre, surtout en Europe, une grande importance. La collaboration russe, réclamée de toutes parts comme une garantie de la paix future, se manifestera indiscutablement. L'accord anglo-soviétique du 26 mai 1942 préconise expressément une large collaboration et l'assistance mutuelle après la guerre entre le Royaume-Uni et la Russie des Soviets.

D'après des nouvelles de Stockholm, Staline aurait soumis à M. Eden, lors de sa visite à Moscou en janvier 1942, un plan de reconstruction de l'Europe.

La Russie n'a aucune visée sur la Turquie. Elle désire cependant que soit garanti le libre passage des Dardanelles par ses navires de commerce. La Bukovine et la Bessarabie qui n'appartenaient pas à la Roumanie avant 1919 iront aux Soviets.

La Russie désire la restauration d'une Pologne forte. (Accord polono-soviétique du 30.7.1941 - 126 R) (Déclaration polono-soviétique du 4.12.41 - 127 L)

La réunion des Pays baltes à la Russie est désirée (3.7.41 10 R ; 23.2.42 - 90 R ; 1.5.42 - 18 R).

La Finlande serait libre ; toutefois la Carélie irait à la Russie (23.2.42 - 90 R ; 1.5.42 - 18 R). Il est intéressant de relever qu'en 1920 Lénine déclarait, à propos d'un pays balte, (il s'agit de l'Estonie) que les concessions faites aux Etats baltes ne l'étaient pas pour l'éternité.

L'Iran serait indépendant mais ne devra pas servir de base pour une attaque contre l'U.R.S.S.

Enfin Staline aurait déclaré que son pays n'aurait aucune visée sur l'Afrique et qu'il laisse en quelque sorte les mains libres aux Anglais en Méditerranée.

Au mois de mai 1943, un nouveau plan russe de réorganisation politique fut révélé au public. Ses grandes lignes seraient les suivantes :

L'U.R.S.S. n'aurait aucune intention d'imposer à d'autres pays un Gouvernement semblable au sien. (Déclaration Staline 6.11.41- 5 R). Elle estime que pour une paix durable, le principe d'égalité entre les nations, principe en vigueur à la S.D.N., doit

être aboli et que c'est aux grandes Puissances qu'incombe la responsabilité de régler les grands problèmes économiques et de garantir la paix. L'adhésion de la Russie à la Charte de l'Atlantique (24.9.41 - 15 L) devrait pourtant impliquer théoriquement le respect des principes énoncés par cette déclaration fondamentale.

L'U.R.S.S. ne veut pas le renouvellement du cordon sanitaire. Il en résulte qu'elle s'opposera à la formation à ses frontières de tout groupe d'Etats, scandinave, balkanique, central et à la renaissance d'une Petite Entente.

Les Etats baltes seront réintégrés à l'U.R.S.S., conformément aux vœux manifestés par leurs populations en 1940.

La Finlande recouvrerait en principe ses frontières de 1940. Cependant, si elle ne se décide pas à déposer prochainement les armes, le Gouvernement soviétique se réserve la possession de toutes les îles du Golfe de Finlande, les îles Aaland et la région de Petsamo.

La Russie considère comme définitives les frontières entre la Pologne et la Russie en 1939. (accord polono-soviétique 30.7.41 - 126 R) (déclaration polono-soviétique du 4.12.41-127 L; déclaration du ministre polonais Stronski du 7.8.41 - 89 L). Elle ne s'opposera pas à l'attribution aux Polonais de la Haute-Silésie et de la Prusse orientale (déclaration du ministre polonais Strasburger, 28.10.41 - 89 R).

Au sud-est, tout en reconnaissant la souveraineté turque sur les Détroits, le Gouvernement soviétique désire l'abolition des restrictions turques et la révision de la Convention de Montreux. La Mer Noire ne doit appartenir qu'aux Puissances riveraines. Aucun navire de guerre ne sera autorisé à naviguer sur la Mer Noire sans l'autorisation des Puissances riveraines. Les bâtiments de guerre de ces Puissances auront le droit de passer les Détroits dans les deux sens.

Quant à la Roumanie, elle serait amputée de la Bessarabie et de la moitié de la Bukovine peuplée d'Ukrainiens.

La Transylvanie formerait un Etat indépendant.

Les visées de Moscou sur la Roumanie s'expliquent principalement par le désir des Soviets de jouer un rôle de premier plan sur le Danube. En septembre 1940, le Gouvernement soviétique

approuvait la liquidation de la Commission internationale du Danube, demandait la suppression de la Commission européenne et le remplacement de ces deux organes par une Commission unique composée exclusivement par les Etats riverains. M. Molotov expliquait que ceci signifiait la liquidation de toutes les suites de la guerre de Crimée.

En ce qui concerne les embouchures du Danube, une administration soviéto-roumaine s'occuperait des trois bras du Danube maritime. Seuls les navires de guerre russes et roumains pourraient naviguer sur le Bas-Danube.

Il est évident que les aspirations soviétiques se heurteront à l'opposition de l'Angleterre, évincée de la Commission européenne. Le 2 novembre 1940, Sir Stafford Cripps aurait remis au Commissariat pour les Affaires Etrangères une note déclarant que la Grande-Bretagne se réservait tous les droits découlant des accords existants et qu'elle ne reconnaissait pas les accords nouveaux. L'ambition russe de contrôler les Bouches du Danube ressort également avec netteté du mémoire établi par M. Gafenco.

Moscou désirerait le renforcement de la Yougoslavie qui recouvrerait l'Istrie et la Carinthie.

L'Autriche d'avant l'Anschluss renaîtrait.

La Tchécoslovaquie, plus le territoire des Sudètes, serait reconstituée sur des bases fédératives. La population de la Russie subcarpathique décidera elle-même si elle veut faire partie de la Tchécoslovaquie ou de la Galicie orientale russe. (accord tchéco-soviétique du 18.7.41 - 127 L).

La Russie se désintéresse de la question du Dodécannèse à régler entre l'Angleterre, la Grèce et la Turquie et du sort des possessions italiennes d'Afrique.

Si l'U.R.S.S. s'oppose à la formation de blocs à l'est de l'Europe, elle n'aurait pas d'objection contre des Groupements occidentaux. La France, réintégrée dans son empire, pourrait être mise à la tête d'un bloc latin ou d'une Confédération groupant la France, la Belgique et le Luxembourg.

La Russie se désintéresse de l'Afrique.

En Asie mineure, l'U.R.S.S. ne s'opposera pas à une rectification de la frontière entre la Turquie et la Syrie.

Le Gouvernement soviétique s'intéresse au Moyen Orient. Il approuve le pacte de Sahadabad, auquel il se rallierait éventuellement. Par l'accord anglo-russo-iranais du 29 janvier 1942,^(127R) Moscou reconnaît l'indépendance et l'intégrité de la Perse qui, cependant, ne devra en aucun cas servir de base pour une attaque contre la Russie. Un port du Golfe persique, probablement Bandar Shapur, devrait être remis à bail à la Russie, qui paraît vouloir exercer plus particulièrement son influence sur cette portion de l'Asie.

L'U.R.S.S. ne se désintéresse cependant pas de l'Asie centrale. Elle se réserverait de coloniser le Turkestan chinois, ce qui l'amènerait aux confins du Thibet.

La politique impérialiste d'une Russie qui a aujourd'hui pour héros Alexandre Newski et non plus Marx (article de M.Maurice Hindus paru en février 1943 dans le " New-York Herald Tribune ") serait renforcée par la dissolution du " Komintern ". Cette opération politique canaliserait toutes les énergies vers des buts impérialistes et fortifierait la position de Moscou au profit de ses prétentions territoriales.

Autres Etats

Plusieurs hommes d'Etat d'autres nations unies ont également émis leur avis sur l'organisation future du monde.

M. Wellington Koo, ambassadeur de Chine à Londres, s'est prononcé en faveur d'une organisation qui ne sera pas désarmée comme le fut la S.D.N., par le principe de l'unanimité. L'organisation qui devra disposer de la force nécessaire pour imposer ses décisions s'inspirera largement du régionalisme. Les membres de l'organisation ne seront obligés d'assister un membre menacé que s'il est situé dans la même partie du globe. (10.11.42 - 108 L).

La formation de blocs assez puissants pour pouvoir résister à l'agression est préconisée dans une déclaration du Gouvernement polonais du 24 février 1942 (106 L) Ce point de vue est soutenu par le Général Sikorski (14.10.40 - 105 R ; 21.4.42 106 L) et par M. Rackiewicz (1.9.42 - 107 R).

C'est M. Bénès qui s'est montré le plus fécond constructeur de plans pour l'après-guerre. L'homme d'Etat tchécoslovaque est partisan d'une série de fédérations disposant d'une puissance économique, financière et militaire suffisante. Ces communautés se cristalliseront autour des nations unies. Pour M. Bénès, la structure européenne pourrait être la suivante :

L'Italie et la Russie conserveront leur aspect actuel.

L'Allemagne divisée formera une Confédération germanique. L'Angleterre se rapprochera de la France; les relations franco-britanniques engloberont la Belgique et la Hollande ; l'Espagne et le Portugal formeront une union ibérique. Au Nord un large bloc scandinave ; au centre, une confédération polono-tchèque (accord polono-tchèque du 23.1.42 - 125 L) englobera peut-être l'Autriche, la Hongrie et la Roumanie.

Un bloc balkanique se dessine autour de la Yougoslavie et de la Grèce qui ont signé un accord le 15 janvier 1942 (124 L). A ce bloc pourront se joindre l'Albanie, la Bulgarie et éventuellement la Turquie.

Un projet analogue à celui de M. Bénès a été conçu par le Président du sénat belge, M. R. Gillon.

Que conclure ?

Un fait paraît acquis. Le régionalisme dont n'avait pas voulu théoriquement la S.D.N. s'impose aux nations unies. Quant à l'organisation même du monde, elle sera ou verticale et hiérarchique, comme le préconisent les Anglais, ou horizontale et démocratique, comme semblent le préférer les Américains. La Russie ne s'est pas encore prononcée. Sera-ce elle qui fera pencher un des plateaux de la balance ?

LA SECURITE INTERNATIONALE

Le besoin de sécurité qui se manifestait à Genève est aussi fort que par le passé. L'organisation internationale de l'avenir aura pour première mission d'assurer la sécurité internationale. Par quels moyens ? La solution du problème de la sécurité a peu varié. Les moyens que l'on imagine pour la réaliser seraient un tribunal international, une armée internationale et des traités d'assistance mutuelle.

Haute-Cour Internationale.

Un des buts principaux de l'organisation internationale de l'avenir sera de maintenir, ou, comme l'ondisait dans les milieux de la S.D.N., d'organiser la paix (Cordell Hull 23.7.42 - 99 R). Ce but doit être en premier lieu atteint en réglant pacifiquement les différends internationaux. Des personnalités officielles des Nations Unies ont affirmé la nécessité d'avoir une Haute-Cour internationale, qui serait soit la Cour Permanente de Justice Internationale de la Haye rajeunie, soit un organe entièrement nouveau.

Ce Tribunal, comme le déclarait le Vicomte Simon (5.8.42 - 110 L) ne sera pas compétent pour régler des questions territoriales ; il interprètera et appliquera impartialement des règles de droit conventionnel international ou du droit des gens. En somme, les attributions du Tribunal seront celles de la C.P.J.I.

En Grande-Bretagne, MM. Churchill (21.3.43) et Eden (29.7.42 - 110 L) se sont prononcés en faveur de la création d'une Haute-Cour. Leur avis est partagé aux Etats-Unis par le Gouverneur du Minnesota, M. Harold Stassen, (janvier 1943), MM. Sumner Welles (30.5.43) et Wallace (18.12.42.). D'après un rapport de Washington, le Président des Etats-Unis se prononcerait également en faveur d'un Tribunal international, qui serait éventuellement compétent pour ordonner des sanctions contre un Etat qui violerait certains engagements. Signalons enfin que la Commission d'études pour l'organisation de la paix a proposé, à fin 1942,

que la Haute-Cour à créer fût compétente pour tous les litiges internationaux. D'autre part, le Comité des juristes américains est le seul à vouloir ressusciter la C.P.J.I. en lui attribuant des pouvoirs accrus.

Armée Internationale.

L'opinion que l'échec de l'institution de Genève est principalement dû au manque de pouvoir coercitif pour faire respecter ses décisions est des plus répandues. Avant la guerre déjà, notamment lors de la réunion du Comité des 28, on évoqua l'idée d'une armée internationale - les Français auraient désiré en maintenir une après la première guerre mondiale -. Du côté britannique, plusieurs voix se font entendre aujourd'hui en faveur d'une armée internationale dont on ne voulait pas en 1919. Déjà dans sa déclaration du 9 février 1940 sur les buts de la paix, le " Labour Party " demande que l'organe de contrôle collectif dispose d'une forte armée qui assurera la paix et le respect de l'ordre à l'intérieur de chaque pays. Le point de vue travailliste a été tout récemment développé par le Comité exécutif du parti travailliste. Ce serait l'association du Commonwealth britannique, des Etats-Unis, de la Russie et de la Chine qui serait la gardienne armée de la paix. Parlant le 14 juin 1943 à la conférence annuelle du parti travailliste, M. H. Morrison demande que l'autorité politique mondiale de l'avenir puisse disposer d'une armée adéquate afin non seulement de maintenir la paix du monde et de vaincre tout agresseur, mais aussi d'imposer la paix aux nations du monde par la force, si cela est nécessaire. Pour le Professeur Carr, le " Times " et le " Sunday Observer ", la création d'une armée internationale est désirable, voire nécessaire. Cette opinion est partagée par plusieurs hommes d'Etat anglais, notamment MM. Attlee (15.10.41 - 43) et Eden (2.12.42) et par Lord Cranborne (avril 1943).

Aux Etats-Unis, les dirigeants actuels seraient aussi partisans de la création d'une armée internationale. Selon un rapport de Washington, le Président Roosevelt et son entourage

seraient acquis à cette idée. Plusieurs personnalités américaines se sont déjà prononcées en faveur d'une armée internationale. Il faut relever les noms de MM. Wallace (28.12.42) Cordell Hull, 23.6.42 - 44 R) et de son adjoint, M. Sayre (janvier 43) de M. Sumner Welles (30.5.42 - 21 R); (17.11.42 - 44 R) Ball et du Gouverneur du Minnesota, Stassen (janvier 43). Pour M. Winant, Ambassadeur des Etats-Unis à Londres, une armée devra faire régner et maintenir la paix internationale, comme la police maintient aujourd'hui l'ordre à l'intérieur des Etats. M. Connally, Président du Comité des Affaires Etrangères du Sénat, exposa au mois de mars 1943 des vues identiques à celles de M. Winant. Le leader isolationniste, le sénateur Wheeler, annonça une forte opposition contre toute force de police internationale. La Commission d'études sur l'organisation de la Paix s'est également prononcée en faveur d'une armée internationale. D'après un récent sondage de l'Institut Gallup, la majorité des Américains serait favorable à la mise sur pied, par les Alliés, d'un organisme mondial chargé de maintenir la paix et à la participation active des Etats-Unis aux affaires internationales après la guerre, (15.3.43). A priori, le projet de créer une armée internationale serait donc bien accueilli par la majorité des Américains.

Signalons deux déclarations révélatrices de l'intention des Etats-Unis de demeurer, à l'avenir, une forte puissance militaire. Au mois de mars 1943, M. Patterson, Secrétaire d'Etat à la Guerre, a recommandé l'introduction du service militaire obligatoire qui permettrait de maintenir une grande armée régulière après la guerre. De son côté, le Secrétaire d'Etat à la Marine, M. Knox, a déclaré aux élèves des écoles navales que les Etats-Unis n'avaient pas l'intention de jeter, après guerre, à la ferraille la flotte qui se construit aujourd'hui. Enfin, dans un discours prononcé à Londres le 18 mai 1943, M. Spaak déclare que chaque Etat devra accepter de participer à une armée internationale proportionnellement aux effectifs dont il dispose.

A Genève, un mouvement populaire suisse en faveur d'une Fédération des peuples organisa, au mois de février de cette année, une réunion publique au cours de laquelle le Col. Div. Grosselin, le Col. P.E. Martin, M. Jean le Comte, le Professeur Léopold Boissier se sont prononcés en faveur d'une armée inter-

nationale. Pour M. Boissier, cette force armée jouerait le rôle unificateur de notre armée fédérale, car elle pourrait, au delà de sa mission militaire, entreprendre une oeuvre de compréhension et de pacification.

Désarmement

Le désarmement des vaincus de 1914-1918 sera sans aucun doute imposé de nouveau à l'Allemagne et à ses alliés. En effet, pareille mesure est expressément stipulée au 8ème point de la Charte de l'Atlantique.

Pour le Professeur Gocch, ce désarmement doit être permanent ; pour le Professeur Carr, au contraire, on ne devrait désarmer l'Allemagne que partiellement et ensuite soumettre son industrie lourde à un contrôle serré. En effet, écrit Carr, c'est parce que l'Allemagne n'avait rien après 1919, qu'elle a pu repartir sur des bases nouvelles et forger des armes perfectionnées, alors que la France et la Grande-Bretagne conservaient leur vieux matériel et leurs anciennes conceptions militaires. Avec ou sans contrôle de l'industrie, le désarmement des agresseurs est demandé par plusieurs personnalités alliées. En Amérique par MM. Wallace (28.12.42), Cordell Hull (23.7.42 - 31 L) Sumner Welles, 30.5.42; 17.9.42, 31 L; 31.5.43), Sayre (janvier 1943), Stassen (janv.43); en Grande Bretagne, par MM. Eden (23.6.42-31 L; 21.3.43) et par le Groupe Milne. MM. Mazaryk (25.9.41 - 29 L), Bénès (12.5.42-30 L); Marian Seyda (2.3.42 - 30 L) et Wang Chung Hui (16.11.42-104 L) réclament également le désarmement des agresseurs.

Un désarmement qualitatif général pourrait donner lieu à une future conférence du désarmement. En effet, M. Sumner Welles a déjà émis l'idée que certains types d'armement devraient être proscrits à l'avenir (31.5.43).

Désarmement moral

Les pacifistes sincères qui voulaient raffermir les bases de la paix en procédant au désarmement du monde se sont rendu compte que la sécurité ne dépend pas toujours de la présence ou de l'absence de nations fortement armées. Ce qui empoisonne l'atmosphère internationale ce sont le plus souvent des manifestations belliqueuses, des tentatives de mettre en danger l'ordre international. Pour que la sécurité ne soit pas un vain mot, il faut que les nations renoncent non seulement aux armes, mais encore à leur désir de forger des armes et de les utiliser.

Poursuivant ce raisonnement et recherchant à tout prix la sécurité internationale qui hypnotisa le monde d'avant-guerre, plusieurs dirigeants des Nations Unies veulent compléter le désarmement matériel des agresseurs par un désarmement moral. Ce désir s'inspire de la Charte de l'Atlantique. En effet, la libération de la crainte que poursuit l'article 6 de la Charte et sur laquelle le Président Roosevelt a insisté, ne se conçoit que si l'esprit d'agression est extirpé de notre globe.

Le principal avocat du désarmement moral-que l'on réaliserait par la rééducation morale des peuples agresseurs-est le Vice-Président des États-Unis, M. Wallace. Il est vital, pour la paix du monde, a-t-il dit au mois de mars 1943, que le culte de la guerre et de la tromperie internationale ne soit plus prêché comme une vertu dans les écoles. Nous ne pouvons encourager l'agréable et paresseuse négligence qui ont caractérisé l'Angleterre et la France dans leur manière d'agir envers l'Allemagne durant les dix dernières années.

En Grande-Bretagne, Sir Robert Vansittart est le chef de file de ceux qui estiment nécessaire la rééducation du peuple allemand. Ses idées déjà fort connues viennent d'être encore mises en relief par la décision travailliste de combattre non seulement les Hitlériens, mais encore les Allemands eux-mêmes, abstraction faite de leurs opinions.

Un autre ennemi de l'Allemagne, M. Bénès, est

également partisan de la rééducation du peuple allemand. L'homme d'Etat tchécoslovaque est d'avis qu'un profond changement politique, économique, social et moral devra être opéré pour purifier les Allemands de leurs idées dangereuses datant de Frédéric le Grand (Sir Robert et Mussolini citant Tacite faisaient remonter les instincts allemands aux Germains d'Arminius).

Les projets de rééducation morale des agresseurs, projets qui ne s'inspirent pas toujours d'un certain jingoïsme comme chez Sir Robert, mais même parfois d'idées assez libérales quoique un peu utopiques, ont quelque chance de se concrétiser grâce aux travaux de la Conférence internationale de l'Instruction publique. En effet, M. Butler, Président du " Board of Education " et de ladite Conférence, entre dans les vues de M. Wallace. Il faudra supprimer les manifestations extérieures du nazisme et du fascisme, grâce à un processus interne. L'Allemagne devra être éduquée afin qu'elle se rende compte que la guerre ne paie pas les sacrifices que l'on fait pour elle.

Il est donc probable que ce sera à la Conférence des Ministres de l'Instruction publique des nations alliées qu'il appartiendra de voir comment il faudra procéder pour que les nouvelles générations allemandes soient soustraites à l'influence des doctrines actuelles.

Assistance Mutuelle

La sécurité internationale devait être assurée au sein de la S.D.N. grâce à un système d'intervention contre tout Etat en rupture de Pacte, sous forme de sanctions économiques ou militaires.

L'organisme international de l'avenir maintiendra la paix par des moyens analogues à ceux qui furent préconisés à Genève. Un système d'assistance mutuelle identique à celui que prévoyait le Pacte sera restauré. Certaines modifications s'inspirant notamment du régionalisme seront toutefois apportées aux anciennes règles.

Le principe même de l'assistance mutuelle contre l'agression est largement défendu par les Nations Unies. Par leurs déclarations du 2 janvier 1942 les Nations Unies s'engageaient à se prêter aide et assistance jusqu'à la fin de la guerre actuelle. Pour l'avenir, il faut prendre en considération les accords polono-russe (30.7.41 - 126 R), gréco-yougoslave (15.1.42 - 124 L), polono-tchèque (23.1.42 - 125 L), anglo-russe (26.5.42 - 128 R) et la déclaration de Rio (28.1.42 - 125 R).

Neutralité

Quelle sera la position des Etats neutres dans une organisation basée sur le principe de l'assistance mutuelle contre tout Etat agresseur. Il est possible qu'un Etat ne sera pas appelé à intervenir hors de son continent. Néanmoins, chaque Etat membre pourra être amené à se départir de sa neutralité et à prendre contre l'agresseur des sanctions analogues à celles que prévoit l'art. 16 du Pacte.

Pour la Suisse, la question se pose de savoir quelle est la tendance générale qu'on observe envers la neutralité et quelles sont pour elles les possibilités de bénéficier des dispositions d'un nouvel article 21 du Pacte. En un mot, pourrions-nous collaborer à l'organisme international de l'avenir en conser-

vant notre statut d'Etat perpétuellement neutre ?

Une constatation s'impose dès l'abord : la neutralité a en général une très mauvaise presse. Aux Etats-Unis, des "hints" plus ou moins voilés ont été adressés aux neutres, notamment par MM. Cordell Hull et Sumner Welles; en Russie on déclare que les petits Etats neutres sont voués au suicide. (Iswestija du 11.4.40) Des représentants de petits Etats tels que la Belgique reconnaissent eux-mêmes que leur politique de neutralité est surannée. Enfin, en Grande-Bretagne, le professeur Carr et le "Times" ont brisé une lance contre les neutres. Après la guerre, écrit le Professeur Carr, "le principe de neutralité ne recouvrera pas sa force. Entre les membres de la Société des Nations, a déclaré même une fois le Gouvernement britannique, il ne peut exister de droits des neutres, car il ne peut y avoir de neutres. Dans le cadre de la Ligue, les petits Etats avaient cru leur indépendance assurée par le maintien de la neutralité, mais ils étaient obligés de prendre part à une guerre entre grandes Puissances en prenant position aux côtés de la victime de l'agression et en s'opposant à l'agresseur. C'est le système qui fut connu sous le nom de la sécurité collective. La seule conception de sécurité collective qui n'aurait pas été utopique, aurait pu se trouver dans une alliance européenne placée sous le contrôle français : cette conception était inacceptable de la part des petites Puissances.

Actuellement, les nouvelles méthodes de guerre ont affaibli encore l'idée que l'indépendance d'un petit Etat peut être défendue par sa neutralité, car seule la puissance militaire, qui fait défaut aux petits pays, permet de défendre efficacement la neutralité. Il faut également relever que les petits Etats, par leur proximité avec les belligérants, voient leur neutralité constamment menacée. La Suisse serait peut-être le seul pays, grâce à sa situation géographique, qui pourrait rester neutre dans un vaste conflit. En définitive, un petit Etat ne peut guère baser le droit de disposer de lui-même sur la neutralité. Le droit de " self determination " dépend des conditions militaires."

Les idées du Professeur Carr sont reprises par le " Times " deux jours après le discours Churchill du 21 mars 1943. Il va sans dire que les vues de l'organe britannique ne furent pas partagées par la presse de Lisbonne, de Berne ou de Stockholm.

Quels reproches fait-on aux neutres ?

Il est significatif que tant en Russie qu'en Angleterre, on s'en prend aux petits Etats neutres presque uniquement pour des considérations d'ordre économique et militaire. Le monde sera regroupé par régions. Les petits Etats, auxquels tout le monde paraît vouloir apparemment le plus grand bien, formeront des groupes capables de résister économiquement ou militairement à l'agression. L'équilibre interétatique est remplacé par l'équilibre de blocs à blocs.

Il est évident que l'Etat membre d'une Union devra adapter sa politique à celle de l'Union toute entière. De ce fait une politique basée sur l'abstention ou l'impartialité ne sera guère possible. Le futur statut de neutralité est donc intimement lié à la structure politique du monde de l'avenir. L'attitude des hommes d'Etat belges est, à ce sujet, significative. Chauds partisans de la création d'un bloc occidental, ils reconnaissent que la conception de neutralité a fait son temps et que les petits Etats sont incapables de se défendre seuls. Au contraire, M. van Kleffens exposant le point de vue néerlandais tend à repousser l'idée de groupes de Puissances de second ordre et se trouve amené à rejeter avec force les reproches adressés aux petites nations. Sur ce dernier point ~~de~~ vue, M. van Kleffens paraît rallier une partie considérable de l'opinion américaine.

Qu'en est-il de la Suisse ? Pour des raisons d'ordre géographique, écrit le Professeur Carr, seules peut-être la Confédération Helvétique et la Péninsule ibérique pourront demeurer neutres. L'idée du Professeur Carr est inconsciemment partagée par tous les bâtisseurs de plans. En effet, si nous examinons de près les projets de partage de l'Europe, qu'ils émanent de MM. Bénès, Kerr, Gillon ou d'une revue américaine, nous pouvons constater que la Suisse n'est incorporée à aucune union régionale. L'appartenance d'un Etat à un bloc signifiant pour lui l'abandon d'une politique de neutralité, il faut en déduire que les alliés reconnaissent implicitement qu'une exception sera faite en faveur de notre pays. Le fait que la Suisse n'est rattachée à aucun bloc ne permet cependant pas de déduire à coup sûr qu'elle constituera le futur " District of Columbia " du monde.

PROBLEMES SOCIAUX ET ECONOMIQUES

I. Problèmes sociaux

Les buts de paix élaborés lors de la première guerre mondiale et qui ne furent définis qu'après de longs tâtonnements peuvent se résumer dans cette phrase : réaliser l'avènement mondial des principes démocratiques.

Aujourd'hui, malgré la faillite de la démocratie dans un grand nombre de pays, on proclame que le but de la présente guerre est d'assurer à chacun les bienfaits de la vraie démocratie, grâce à d'importants progrès économiques et sociaux/réalisés/sur le plan international. Il est donc à prévoir qu'après la guerre des dispositions analogues à celles de la partie XIII du Traité de Versailles seront adoptées par les Alliés.

Partout, en Suisse comme à l'étranger, on insiste sur le côté social des questions d'après-guerre, peut-être parce que la vision du monde de l'avenir est moins compromettante du point de vue social que du point de vue politique.

Dans les pays alliés, on insiste sur la nécessité de donner à chacun une place convenable dans la société. Si les efforts à faire dans cette direction échouaient, une révolution à laquelle les Soviets eux-mêmes ne pourraient rien, éclaterait dans le monde et une troisième guerre mondiale serait inévitable. (M.Wallace, 8.3.43). Les avertissements qui sont adressés de toutes parts à ceux qui ne comprennent pas la nécessité d'une révolution sociale font bien comprendre l'importance que les questions sociales prendront après la guerre.

Grande - Bretagne

C'est dans la déclaration du 9.11.40 du " Labour Party", sur les buts de paix, que l'on trouve pour la première fois un appel en faveur d'une plus grande justice sociale. Au mois de mai 1943, le Comité exécutif travailliste définissait son programme en proposant, devant la conférence du parti, de maintenir ou de créer, après la guerre des organisations économiques internationales comprenant le

B.I.T., pour élever le standard de vie des travailleurs et le bien-être des peuples. La victoire suprême demeure le but du parti travailliste et ce parti maintient que les préparatifs en vue du changement social nécessaire font également partie du but proposé. Parlant le 14 juin 1943 devant la Conférence annuelle travailliste, M. Morrison déclara qu'on devra, à l'avenir, créer une organisation internationale du travail, pour établir des standards de vie minima dans le monde entier. Comme le soulignaient M. Greenwood (1.10.41 - 62 R) et dernièrement M. Dallas, Président du Comité international du parti travailliste, il faut que le monde entier bénéficie d'améliorations sociales, sinon il ne pourra être question de mettre sur pied un plan Beveridge. L'élévation du niveau de la vie dans le Royaume-Uni dépend étroitement des conditions sociales dans le monde entier.

L'assurance que des améliorations sociales seront réalisées après la guerre a été donnée par plusieurs ministres anglais, notamment par Sir Stafford Cripps (3.5.42 - 74 R ; 17.5.42 - 50 R ; 25.7.42 - 52 L) MM. Lyttleton (10-6-42 ; 51 L), Eden (29.5.41-55 L ; 23.7.42 - 51 R) et Attlee (29.10.41 - 73 R).

Les préparatifs en vue d'une amélioration sociale en Grande-Bretagne arrivèrent à un nouveau stade lors de la publication du plan Beveridge. Les espoirs que le peuple anglais met dans ce plan destiné à assurer chacun contre les risques de l'existence, de sa naissance à sa mort, ont été déçus par la Chambre des Communes. En effet, la Chambre accepta le 18 février 1943, par 338 voix contre 121, les modifications proposées par le Gouvernement qui dénaturaient le plan Beveridge. Peu après le vote des Communes, M. Churchill, absent lors des débats, se déclarait cependant un chaud partisan du plan.

Etats-Unis

Comme en Grande-Bretagne, on proclame aux Etats-Unis la nécessité de réaliser de profondes modifications sociales. Le Président Roosevelt, en affirmant qu'une des quatre libertés fondamentales est la liberté de la crainte inspirée par le besoin, a mis clairement en relief l'importance des questions sociales.

Dans le monde meilleur que nous construirons, a déclaré le Président, chaque homme et chaque femme trouveront un emploi (6.11.41 - 48 R), bien rétribué (7.1.42-63 L).

Comme l'écrivait le Professeur Carr, la guerre est jusqu'à présent le seul moyen que l'on connaisse pour résorber le chômage. Le problème de demain est de trouver quelque chose qui remplace la fonction économique et sociale de la guerre. C'est dans ce même esprit que le Vice-Président Wallace proclame l'absolue nécessité de fournir à chacun du travail, que ce soit dans les Nations-Unies ou dans les pays ennemis (8.5.42 - 50 R).

Dans plusieurs discours, notamment ceux du 8.5.42, (49 R), du 28.12.42 et du 8.3.43, le Vice-Président Wallace attira l'attention de ses auditeurs sur la nécessité vitale d'éviter à l'avenir une nouvelle crise de chômage. Si les démocraties de l'ouest réussissent à supprimer le chômage, en développant la production, elles n'auront pas à craindre à l'intérieur, un retour de l'ancienne propagande communiste. Si elles n'arrivent pas à combattre ce fléau, la propagande communiste sera inévitable et le Gouvernement russe, le Gouvernement américain ou tout autre Gouvernement, ne pourront plus rien arrêter. Nous devons donc décider, peut-être déjà en 1943, ou en 1944, si nous voulons répandre les semences d'une troisième guerre mondiale. Des améliorations d'ordre social ont été également préconisées par MM. Cordell Hull (23.7.42 - 51 R), Sumner Welles (30.5.42-50 R; 17.11.42 - 53 R), Milo Perkin, (25.5.42 - 57 R), Elmer Davis, Directeur de l' OWI (8.8.42 - 52 R) et par l'Ambassadeur Winant (6.6.42 - 51 L; 17.7.42- 75 R).

A l'instar du plan Beveridge, on parle déjà, outre Atlantique, du grand projet connu sous le nom de plan Wagner. Ce plan assurerait, de même que celui de Sir William, tous les citoyens contre les risques de l'existence. Il semble, à première vue, que les plans américains suscitent moins d'intérêt que ceux du Royaume-Uni. Pour M. Charles E. Merriam, Vice-Chariman du " National Resources Board ", il faut donner du travail à tous pour maintenir les revenus des Etats-Unis à 100 milliards de dollars par an. Il faudra arriver à ce résultat sans recourir à la main d'oeuvre des enfants, des personnes âgées et des femmes. Le travail dans les industries sera au plus de 40 heures par semaine et de 50 semaines par an. (25.5.42 - 68 R)

Autres Pays

Les autres nations unies, les Dominions surtout, ont également des porte-parole qui se sont prononcés en faveur du progrès social.

Pour M. van den Tempel, Ministre hollandais des Affaires sociales, la reconstruction des fondations économiques et sociales de la société est nécessaire. (27.10.41 - 48 R).

La Charte de la Pologne du 24 février 1942 stipule à son article 4 le droit et le devoir de chacun de travailler et prévoit la lutte intensive contre le chômage. (65 L). M. Strasburger, Ministre polonais des Finances, s'est prononcé dans le même sens que la Charte polonaise (26.3.42 - 66 R).

Selon le Ministre d'Australie aux Etats-Unis, M. Casey, le problème social qui domine toutes les questions d'après-guerre est celui du chômage (2-7-41 - 48 L). Parlant le 18 juin 1943 à la Conférence du Parti travailliste, M. Evatt, Ministre australien, a déclaré que le premier principe à appliquer après la guerre doit être la sécurité contre l'agression. Le second objectif pour la classe ouvrière est la libération de la crainte du besoin. Voir aussi le discours de M. Evatt du 1.10.41 - 62 R).

Reprenant d'une part les idées de M. Wallace et de l'autre celles de M. William Beveridge, le représentant de la Nouvelle-Zélande à Washington, M. Walter Nash, estime que si l'on n'arrive pas à donner à chacun de quoi assurer son existence cette guerre aura été menée en vain. Chaque homme, chaque femme ont des devoirs envers l'Etat. En contre-partie, l'Etat doit veiller à ce que chacun ait un minimum de ressources, qu'il ait une vie aussi normale que possible dans les mauvais jours. (22.3.42 - 49 L; 11.7.42 - 75 L). Nous devons accepter, dit M. Walter Nash, le fait que nous sommes précipités dans une période révolutionnaire (23-9.42 ; - 52 R).

Représentant un autre Dominion, celui de l'Afrique du Sud, le Maréchal Smuth exposa également la nécessité de résoudre au plus tôt les questions sociales et économiques. (22.10.42 - 53 R).

Au Canada enfin, le premier Ministre, M. Mackenzie King, reprenant les idées du Professeur Carr, exposa à son auditoire que

par une triste ironie, la guerre a, jusqu'ici, été le meilleur moyen de résoudre le problème du chômage. Après la guerre, la tâche la plus ardue et la plus indispensable sera d'écarter le spectre du chômage (9.10.42 - 75 R).

L'Organisation Internationale du Travail.

Comme le remarquait l'auteur du plan Beveridge, les problèmes soulevés par la sécurité sociale, tout au moins les plus importants, sont communs à toutes les nations. Pour cette raison, les nations ne pourront qu'adhérer après la guerre au point 5 de la Charte de l'Atlantique, qui stipule que les nations unies s'efforceront de réaliser la collaboration économique de toutes les nations, afin d'assurer pour tous des conditions de travail meilleures, la prospérité économique et la prospérité sociale.

Un organisme central s'occupera sans aucun doute des questions sociales mises au premier plan. Si du point de vue politique, la S.D.N. est entourée d'une auréole de défaite, le B.I.T., en revanche, a une très bonne presse auprès des nations unies et tout porte à croire qu'il subsistera. En effet, le Président Roosevelt déclara le 16.11.1941 (108 R), que le B.I.T. est une inestimable assise de la paix. Pour M. Bevin, Ministre anglais du Travail, aucune organisation n'a été mieux conçue que le B.I.T. (20.4.42 - 108 R). Le Vicomte Cranborne, enfin, a formellement déclaré que le Gouvernement de Sa Majesté Britannique soutiendrait de tout son pouvoir l'Organisation Internationale du Travail, dont il est membre (2.6.42 - 109 R)

L'activité future de l'O.I.T., définie lors des réunions de New-York en 1941 et de Londres, en 1942, sera en somme la suivante :

Dès la suspension des hostilités, de graves réactions seront à prévoir, des problèmes fondamentaux se poseront. Aucune personne, aucun Etat ne sera en mesure de dominer complètement les cas à résoudre. Tout le monde devra accepter le point 5 de la Charte de l'Atlantique prévoyant la collaboration des Etats sur le terrain économique, afin que le travail, un standard de vie normale et la sécurité sociale soient assurés pour tous. C'est à l'O.I.T. , dont la force réside dans

son caractère représentatif, qu'il appartiendra de réaliser les buts de la Charte de l'Atlantique.

Les principes économiques de la Charte de l'Atlantique repris par l'O.I.T. devront être mis en action, grâce aux moyens dont dispose le B.I.T. Il était déjà prévu à New-York que l'O.I.T. serait représentée à toutes discussions d'après-guerre relatives à la paix ou à la reconstruction.

Pour restaurer l'économie et rétablir le commerce international, on prévoit la constitution d'un comité chargé d'étudier les dispositions d'ordre économique qui devront figurer dans les règlements d'après-guerre, afin de réaliser les objectifs sociaux de la Charte, notamment en ce qui concerne le chômage et les standards de vie. Le directeur du B.I.T. releva, en outre, devant le comité, que le Bureau joue et doit jouer un rôle spécial dans les questions financières et économiques. Il n'est pas possible à l'Organisation de se désintéresser de ces questions dont la solution déterminera la réalisation des buts sociaux poursuivis par elle.

Il est évident que le B.I.T. doit être en mesure de travailler, à l'avenir, sur le terrain économique, afin de déterminer les possibilités de réalisation des objectifs sociaux décrits dans la Charte de l'Atlantique. Dans ce but, le B.I.T. a déjà reçu du Conseil d'Administration un crédit supplémentaire de un million de francs suisses.

Récemment, M. Eden (17.2.43) fit à la Chambre des Communes la déclaration suivante :

" A la suite de la dernière résolution adoptée par la Conférence du B.I.T. qui a eu lieu en Amérique en 1941, des arrangements ont déjà été pris en vue de maintenir le contact entre le B.I.T. et les organes existant des Nations Unies qui s'occupent des problèmes d'après-guerre. Toute modification dans la constitution du B.I.T. concernerait cependant tous les membres de cette Institution, et le Gouvernement de Sa Majesté, bien que désireux de voir le Bureau International du Travail se développer dans la mesure où cela pourra être nécessaire pour lui permettre de jouer tout son rôle dans la reconstruction d'après-guerre, ne considère pas le moment opportun de soulever cette question auprès des autres nations intéressées. "

Quelle sera la prochaine orientation du B.I.T. ? Des contacts étroits sont prévus entre le B.I.T., d'une part, et l' " Inter-Allied Post-War Requirements Committee " et l' " Economical and financial Organisation of the League of Nations ", d'autre part. Le B.I.T. quittera-t-il les locaux de l'Université Mc Gill à Montréal pour revenir à Genève ? D'après un rapport de Londres, du 22 mai 1943, ce retour serait compromis par une déclaration faite par le Président Roosevelt à M. Eden, lors de sa visite à Washington. Le Président aurait dit que Genève ne serait, en tout cas pas le siège de la future institution chargée d'organiser la collaboration internationale. Il n'est cependant pas exclu qu'une exception soit faite en faveur d'organes techniques, comme par exemple le B.I.T.

II - Problèmes Economiques

Les alliés constatent que la paix ne peut être assurée que si des conditions sociales meilleures sont réalisées dans le monde entier. Les améliorations sociales dépendent étroitement de facteurs économiques. Le chômage, par exemple, ne peut être combattu que si la production est développée. Les usines, pour produire, ont besoin de matières premières, qu'il faut transporter.

Au cours du débat du 3 février 1943, à la Chambre Basse, sur la politique économique, M. Kingsley Wood, a exprimé l'espoir qu'une collaboration économique complète soit réalisée après la guerre entre ^{toutes} les nations du monde. Nous avons appris, a dit M. Roosevelt, que les problèmes économiques et sociaux ne sont pas séparés par des cloisons étanches, que ce soit sur le plan international ou national. (6.11.41 - 56 L). Avant que les pays atteints par la guerre ne puissent produire, il faut les secourir, leur fournir des outils, leur permettre d'acheter des produits bruts ; il faut aussi ouvrir à nouveau le marché mondial. La paix dépend en grande partie de la solution donnée aux problèmes économiques. Le monde de demain sera de l'avis unanime organisé économiquement. Ce fut l'axe qui insista le premier sur la nécessité de créer de larges espaces pouvant, en partie, se suffire à eux-mêmes, des unités économiques. Les dirigeants des nations unies défendent un point

de vue semblable, quand ils proclament, aujourd'hui, la nécessité pour les Etats de former des unités capables de résister à l'agression militaire ou économique. On semble admettre que le recours aux armes n'est que la crise finale de la guerre économique. Pour éviter les conflits armés, le moyen le plus efficace est donc d'organiser l'économie du monde.

Reconstruction

La première tâche des vainqueurs sera de permettre aux nations frappées par la guerre de restaurer leur économie. Il n'est donc pas étonnant que les nations unies vouent toute leur attention aux problèmes de reconstruction. Plusieurs personnalités alliées ont insisté sur l'urgence de cette tâche.

Pour M. Greenwood, le premier devoir des Gouvernements qui rentreront dans leurs pays est de fournir à leurs peuples des aliments, des vêtements et des logements (25.11.41 - 20 R). Ce point de vue est soutenu, notamment, par M. Eden (26.9.42 - 22 L), MM. van Mook, Ministre hollandais des Colonies (5.10.42. - 22 L), Strasburger (18.11.42 - 22 R), le Maréchal Chiang Kai - shek (17.11.42 - 22 R) et la Reine Wilhelmine (17.11.42 - 22 R),

Comme l'indiquait M. Sumner Welles le 17 janvier 1942 (21 R), ce sont les nations unies qui constitueront le noyau de l'organisation, auquel on confiera la reconstruction et les secours d'après-guerre. Déjà les Gouvernements européens en exil ont mis sur pied des organes chargés d'élaborer des plans de reconstruction. Une Commission belge a été créée en janvier 1941, une française en décembre de la même année, une commission néerlandaise fonctionne également. La Norvège et la Tchécoslovaquie connaissent des Ministères de la reconstruction. Les autres pays étudient la question de la reconstruction au sein préexistants.

Des organes internationaux se réunissent à Londres. En septembre 1941, l'" Inter-Allied Post-War Requirements Bureau " est formé avec Sir Frederick Leith-Ross, comme chairman. En janvier 1942, on crée le " Central and Eastern European Planning Board ", en novembre de la même année s'ouvre la Conférence interalliée de l'Instruction publique, présidée par M. Butler, directeur du "Board of Education ".

Comme la question de la reconstruction est la première qui se posera après l'armistice, il est naturel que ce soit d'abord dans ce domaine que s'exerce l'effort allié en vue de mettre sur pied un organisme international.

La Conférence des Bermudes sur les réfugiés était à peine close, qu'à Hotsprings s'ouvrait la Conférence du ravitaillement. Hotsprings vient de voir partir les délégués des nations unies, que l'on parle d'une nouvelle conférence internationale sur la reconstruction.

Indépendamment de l'" Inter-Allied Post-War Requirements Committee ", le Président Roosevelt créa en janvier 1943, l'" Office of Foreign Relief and Rehabilitation Operations ", destiné à soulager la détresse des populations étrangères. Cet office gouvernemental est dirigé par l'ancien gouverneur de l'Etat de New-York, M. Herbert H. Lehman.

Depuis le mois de janvier, ce nouvel organe a fait du chemin, au point qu'il est en passe de devenir le plus important de tous ceux qui s'occupent de l'après-guerre. Au début de juin, on annonçait que le Gouvernement des Etats-Unis, en consultation avec les Gouvernements britannique, soviétique et chinois, avait soumis aux nations unies un projet d'accord visant à créer une administration internationale de secours et de reconstruction. Cette administration siégerait à Washington et serait présidée par M.H. Lehmann. Londres et Tchongking seraient le siège de comités régionaux. L'" Inter-Allied Post-War Requirements Committee " semble relégué au deuxième plan.

Les tâches de l'Office de secours et de reconstruction seraient, en résumé, les suivantes :

Art.1. - L'Office établit et coordonne des programmes de secours aux victimes de la guerre. Les mesures de reconstruction doivent être expressément acceptées par l'Etat intéressé. L'office s'occupe de la production et du transport des produits à envoyer aux régions dans le besoin.

Art.2. - Les membres de l'Office de reconstruction des nations unies sont les Gouvernements et les Organisations internationales, qui ratifient le projet qui leur est soumis, de même que tout autre Etat dont l'adhésion a été notifiée.

Art. 3.- Conseil. Chaque Etat membre envoie un délégué et un remplaçant au Conseil. Le Comité central du Conseil est composé de représentants de la Chine, de la Russie, des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Le Comité central assume la permanence en dehors des sessions.

Art. 4.- Le Comité d'approvisionnement est composé de membres du Conseil. Le Comité européen est formé de représentants des pays européens et des Etats qui accordent des secours à l'Europe.

Art. 5.- Chaque Etat membre s'engage à aider les autorités, chargés de fournir des secours, en mettant à leur disposition des services, des espèces, ou des matériaux.

Les dispositions de l'accord soumis aux nations unies feront l'objet d'une conférence. Des efforts seront faits pour que les Etats neutres participent à la nouvelle organisation. M. Eden déclarait à ce sujet que les nations libérées et d'autres peut-être auront besoin de certaines ressources pour se réadapter après la guerre (29.5.41- 55 L). Les neutres sont évidemment intéressés par ce qui se fait aujourd'hui à Washington, car il est probable que leurs besoins ne seront couverts par des importations qu'avec l'assentiment de l'Office de reconstruction. Déjà M. Churchill répondant à une question posée aux Communes, a annoncé au mois de mars 1943 que le personnel destiné à aider les Gouvernements alliés dans l'oeuvre de relèvement d'après-guerre sera recruté internationalement. Un plan d'entraînement de ce personnel est déjà sur pied. M. Philipp C- Jessup, Chef de la Division du Personnel de l'Office de reconstruction a exposé, au moins de juin 1943, lors d'une réunion qui s'est tenue au Collège de Bryn Mawr, les problèmes posés par l'entraînement de son personnel.

La constitution de l'Office de reconstruction est des plus importantes, car lorsque le moment sera venu pour mettre sur pied une nouvelle Société des Nations, les quatre grandes Puissances alliées auront, moyennant quelques retouches, un instrument tout préparé. L'organisation internationale de l'avenir s'élabore aujourd'hui sur des bases humanitaires, économiques et sociales. Demain, ces cadres s'élargiront et les questions politiques reviennent à l'avant-scène. Les Puissances qui fourniront des secours, l'Amérique en premier lieu, restaureront l'économie des pays ravagés, selon des plans établis par elles. Lorsque la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la Russie reconstruiront le monde, ces pays apporteront

avec les secours matériels, leurs idées et leurs vues politiques. Il est caractéristique que le projet de l'Office de reconstruction prévoit que les pays qui envoient des secours à un Groupe d'Etats auront droit de siéger à leur Conseil régional. Les Etats-Unis qui envisagent d'aider le monde entier s'introduiraient, de ce fait, dans presque toutes les organisations régionales du globe.

On ne peut s'empêcher de penser à la fresque de l'organisation de l'avenir qu'a brossée le Professeur Carr. Selon Carr, une nouvelle autorité mondiale disposant de la force armée et économique aura sous ses ordres une autorité directrice européenne, commandant à des organes continentaux chargés de la distribution des secours, de la reconstruction, des transports, etc. La constitution de ces organismes variera selon leurs fonctions. Le plan ingénieux adopté par l'O.I.T. permettra de concilier les grands intérêts particuliers et ceux des Etats. Si l'on admet un instant que l'Office de reconstruction et l'autorité mondiale du Professeur Carr ne font qu'un, il est possible de prévoir quelle sera l'organisation économique du monde.

Au sommet, le Conseil des pays dont parlent si fréquemment les hommes d'Etat américains et anglais. Ensuite un Conseil qui rappelle singulièrement l'Assemblée de la S.D.N.A ce Conseil participent les délégués d'organisations techniques, telles que le B.I.T. Tout se passe presque comme en 1919, à condition de remplacer la Grande-Bretagne par les Etats-Unis, la France par la Grande-Bretagne, l'Italie par la Russie et le Japon par la Chine. En examinant les déclarations récentes faites en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, on peut déjà se rendre compte des activités tentaculaires de l'autorité directrice mondiale.

Il est particulièrement intéressant de relire la brochure éditée par le B.I.T. et intitulée " The I.L.O. - Plans for a "People's peace " . Dans cette petite publication, on trouve déjà l'essence de l'Office de reconstruction et des anticipations très intéressantes sur l'aspect du monde de demain. Jusqu'à présent, plusieurs idées qui figurent dans cette brochure ont été concrétisées.

D'après M. Dalton, Président du Board of Trade et Sir William Jowitt, Ministre sans portefeuille, il faudra stabiliser et contrôler les prix. Le commerce international sera réglé, le chômage combattu. La classe ouvrière devra être libérée de la crainte

du besoin. On voit se dessiner les grandes lignes d'un institut financier mondial, d'un office international de l'alimentation issu des conférences de Hotsprings ; un office s'occupera de la reconstruction du monde et, ce faisant, sera amené à fixer le rôle économique de chaque Etat. Enfin, le B.I.T. rajeuni traitera des problèmes économiques et sociaux, car l'O.I.T. ne peut se désintéresser des problèmes dont la solution déterminera la réalisation des buts sociaux poursuivis par elle. Comme le déclarait le directeur du B.I.T. au mois d'avril 1942 à Londres, il faut constituer un Comité chargé d'examiner les dispositions d'ordre économique, qui devront figurer dans les règlements d'après-guerre, afin de réaliser les objectifs sociaux de la Charte de l'Atlantique. (Le Comité préconisé par le Directeur du B.I.T. n'est-il pas l'Office de reconstruction ?)

Signalons que l'oeuvre de reconstruction des nations unies ne s'exercera pas uniquement dans le domaine économique. M. Butler, président du Board of Education, signala à la fin du mois de mai 1943, que la Conférence des Ministres de l'Instruction publique des nations alliées s'intéresse aux perspectives de la collaboration internationale, dans le domaine de l'éducation. (Voir aussi déclaration Butler du 11.4.42 - 85 L). Un effort considérable devra être fait pour reconstruire les écoles, bibliothèques et universités des régions occupées.

Aux Etats-Unis, le Vice-Président Wallace s'est prononcé en faveur d'un progrès à effectuer sur le plan international dans le domaine de l'instruction (8.6.42 - 86 R). Voir aussi les déclarations de M. Cordell Hull (23.7.42 - 86 R), Jan Masaryk (16.4.42 - 86 L), Ciechanowski (15.5.42 - 86 L) et du Maréchal Chiang Kai-shek (4.3.39 - 85 L).

On peut aujourd'hui escompter que les nations unies et parmi elles surtout les Etats-Unis, la Russie et le Commonwealth britannique assureront leur hégémonie, grâce à des facteurs économiques. De l'organisation économique du monde dépend la stabilité sociale, la paix et même, puisque l'on parle d'unité économique groupant des Etats plus faibles, de la structure territoriale et politique du monde.

Extension des accords prêt et bail

Les pays frappés par la guerre auront besoin, immédiatement après la fin des hostilités, de secours qu'ils ne seront probablement pas en mesure de payer. Comme d'autre part les nations capables de secourir les nations dans le besoin devront agir rapidement dans leur propre intérêt, on peut supposer que les livraisons s'effectueront sans contre-partie immédiate. Il faut donc prévoir l'extension des accords prêt et bail qui continueront à être appliqués après la guerre pour des fournitures civiles.

Les nations unies, qui seraient les futures bénéficiaires d'actions de secours et de reconstruction, estiment que c'est cette procédure qui sera appliquée. Il est intéressant de noter que M. Mikolajczyk, Ministre polonais de l'Intérieur, estime que l'aide des alliés ne sera pas gratuite et que les démocraties de l'ouest aideront les nations occupées en application d'accords prêt et bail, (21.3.42 - 65 L). Du côté américain, on est tout disposé à envoyer des secours aux nations unies en vertu d'accords prêt et bail et à collaborer étroitement avec les Etats étrangers dans le domaine économique (déclaration Stassen mars 1943).

Déjà le 30 novembre 1942, les Etats-Unis et le Canada se sont mis d'accord sur les principes directeurs de leur politique économique d'après-guerre.

Commentant l'accord prêt et bail conclu entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S., M. Sumner Welles déclarait que cet accord aurait également une portée en temps de paix. L'accord réaffirme l'adhésion des Hautes Parties Contractantes à la Charte de l'Atlantique et le fait que les deux Gouvernements s'engagent à coopérer avec les autres nations pour améliorer les relations économiques mondiales (17.6.42-54 L). Parlant à Boston le 8 octobre 1942, M. Sumner Welles fit savoir que le Gouvernement américain était prêt à étendre après la guerre aux produits de première nécessité les accords prêt et bail. Quand cette guerre prendra fin, déclara le Sous-secrétaire d'Etat, le monde sera appauvri plus qu'il ne le fut jamais. Des secours ne peuvent être accordés toujours et un jour les régions dévastées devront subvenir à leurs propres besoins. Ceci nécessitera l'importation d'énormes capitaux et de produits industriels. Pour ces premiers envois, aucun paiement n'interviendra. Cela veut dire que des prêts, surtout à long terme seront accordés. Les nations unies devront s'organiser dans ce sens.

Mais un jour, on règle les achats de matières premières, etc. Il n'est pas besoin de rappeler que de tels paiements internationaux ne peuvent s'effectuer qu'en nature et en services. Un autre moyen n'existe pas. Ceux qui veulent exporter, devront accepter des marchandises en paiement.

Ce que M. Sumner Welles propose est donc l'abaissement des barrières douanières, l'extension des accords prêt et bail et des échanges de marchandises réglés peut-être par un organe international, comme l'a récemment suggéré Lord Keynes.

Liberté du Commerce

Une des causes du malaise international d'entre deux guerres fut l'élévation constante des tarifs douaniers qui ont fini par paralyser le commerce international. Les hauts tarifs ont créé dans les Etats ne disposant pas de matières premières un grave déséquilibre industriel, générateur de chômage. Ces conditions ont, à leur tour, provoqué en grande partie le conflit actuel (recommandations du Comité interaméricain des juristes en novembre 1942). Après la guerre, le principe de la liberté des mers stipulé à l'article 7 de la Charte de l'Atlantique sera remis en honneur. Parallèlement, la notion de la liberté de l'espace aérien se développe. Sur terre, enfin, on proclame la nécessité de réduire les barrières douanières.

En Grande-Bretagne, le Marquis^{de}/Lothian (11.12.40 - 59 R), Sir William Jowitt (22.7.42 - 60 L) et Sir Kingsley Wood (14.4.42-56 R; 9.9.42 - 61 L), se sont prononcés en faveur d'une réduction des tarifs douaniers. Au Canada, M. Mackenzie King partage l'avis des hommes d'Etat britanniques.(12.3.41 ; 59 R ; 10.7.41 - 59 R). Mais c'est à Washington que l'accent a été mis le plus sur la nécessité de laisser les marchandises circuler plus librement. Que ce soit le Président Roosevelt (7.10.41 - 60 L) ou son éventuel successeur, M. Stassen (mars 43), tous les hommes d'Etat américains, non isolationnistes, disent qu'il faut augmenter les échanges internationaux. L'insistance que mettent les hommes d'Etat américains à combattre les tarifs prohibitifs, le tarif Hawley-Smoot en particulier, s'explique par l'impérieuse nécessité de vaincre d'abord aux Etats-Unis l'opposition des isolationnistes.

Tout à tour MM. Wallace (article de janvier 1942 paru dans l'"Atlantic Monthly ", 28.12.42; 8.3.43)

MM. Cordell Hull (23.7.42 - 60 R),

Sumner Welles (22.7.41 - 59 R; 7.10.41-60 R; 8.10.42-61 L.
8.5.43)

insistèrent sur la nécessité d'abaisser les barrières douanières. ▸

Voies de Communication

Le commerce international ne peut prospérer que si les voies de communication sont libres. L'article 7 de la Charte de l'Atlantique assure le principe de la liberté des mers. Sur terre et dans les airs, les transports devront jouir également du maximum de liberté et d'organisation. La question des transports aériens de l'avenir est déjà à l'ordre du jour. Du point de vue juridique, on tend à développer en droit international une notion de la liberté des airs analogue à celle de la liberté des mers. Les Grotius et Bynkershoek anglo-saxons estiment que les aéronefs civils doivent pouvoir utiliser librement l'espace aérien sans l'autorisation spéciale des Etats dont le territoire est survolé. L'espace aérien, comme la mer, deviendrait une res nullius.

De grands efforts se font actuellement à Londres et à Washington pour résoudre le problème de l'aviation civile après la guerre. Entre ces deux Etats des discussions préliminaires sont engagées, mais elles ne peuvent avancer que lentement, car les hommes d'Etat anglo-saxons doivent tout d'abord éviter une compétition fatale entre flottes aériennes américaine et anglaise.

L'intérêt que présentera après la guerre la question des transports aériens n'a pas échappé aux autorités suisses qui s'efforcent de faire de notre pays la plaque tournante de l'Europe. Tous les transports internationaux, même peut-être le transport d'énergie à distance, seront très probablement réglés par un organe continental subordonné à l'organe politique central. La " Corporation européenne des Transports " qu'a évoquée le Professeur Carr sera peut-être demain une réalité avec laquelle il faudra compter.

Matières Premières et Problème Colonial

L'Axe prétend qu'il a été poussé à la guerre pour avoir accès aux matières premières. Le prétexte avancé par l'Axe est faux, déclare M. Sumner Welles (8.10.42 - 61 L). Les pays pacifiques comme la Belgique, le Danemark, la Suisse, la Norvège ou la Tchécoslovaquie ont toujours pu obtenir les matières premières dont ils avaient besoin. Les grandes réserves minières se trouvent aux Etats-Unis, en U.R.S.S., au Canada, en Allemagne, en Suède, en Afrique du Sud, au Mexique et au Brésil. L'accès aux matières premières ne signifie pas la possession de colonies, mais bien le pouvoir d'acheter librement sur le marché mondial. Dans ce but, il faut que chaque Etat puisse disposer des moyens de paiement nécessaires et il faut répartir équitablement les matières premières. (Discours Jowitt du 18.6.1943). Du côté allié, l'accès de chacun aux matières premières est réclamé par MM. Mazaryk (24.9.41 - 57 R), Strasburger (6.10.41-55 R) et Istel, ancien conseiller technique du Ministère français des Finances. Bien que l'on déclare officiellement que la question des matières premières n'a rien à voir avec la possession des colonies, on bâtit dans les pays alliés des plans de répartition de colonies qui seraient gérées selon un système de mandat.

Le statut des colonies pourrait bien réserver quelque surprise. En effet, on a pu noter un certain malaise au mois de novembre 1942, lors de la déclaration du Premier anglais, disant que la Grande-Bretagne a l'intention de garder ses possessions. M. Wendell Wilkie répondit à M. Churchill que l'évolution économique prévue par la Charte de l'Atlantique ne pouvait être réalisée lorsque l'un des auteurs principaux de cet instrument défendait, apparemment, le vieil ordre impérialiste.

En Grande-Bretagne, les opinions sont partagées quant au sort futur des colonies. On parle d'internationaliser les colonies. (Débat aux Communes de novembre 1942) ou de les placer sous un système de mandat analogue à celui que prévoyait le Pacte. (Déclaration de M. Noel Baker à la Conférence travailliste du 17.6.1943). Pour Lord Cranborne, les colonies doivent être aidées par la Grande-Bretagne et suivre la même voie qui conduisit les anciennes colonies du Canada,

d'Australie et de Nouvelle-Zélande à un Gouvernement autonome et au statut de nation. L'empire colonial britannique, a dit Lord Cranborne, est un organisme vivant, constamment en voie de développement (3.12.42).

Comme la Russie paraît vouloir se désintéresser des colonies proprement dites, la compétition pour le dominium colonial, si elle se produit, aura vraisemblablement lieu entre Américains et Anglais.

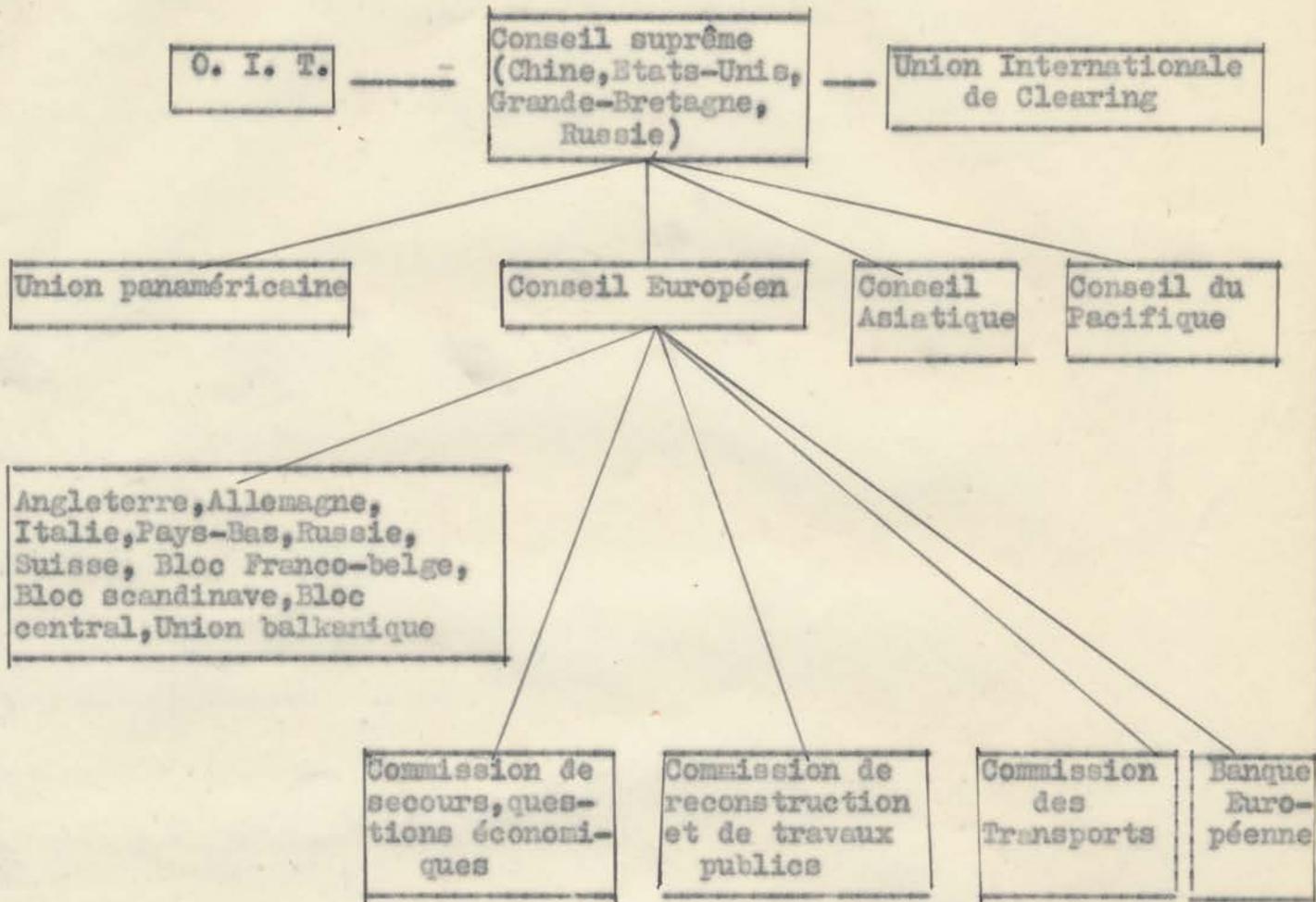
Finances

Le problème du libre-accès aux matières premières serait, en premier lieu, un problème financier. Chaque Etat peut obtenir des matières premières, à condition de les payer. Quand la paix reviendra, a dit M. Eden, nous devons revoir nos arrangements financiers de temps de guerre, de façon à restaurer le commerce international sur des bases les plus larges possibles (29.5.41 - 55 L). L'activité de l'Etat dans le domaine financier sera plus grande que par le passé (Milo Perkins, 25.5.42 - 57 R); les organisations internationales régleront les questions financières et économiques plus strictement qu'avant la guerre.

Deux projets anglo-saxons envisagent une solution du problème de la stabilisation monétaire pour l'après-guerre; au Royaume-Uni le plan Keynes et outre Atlantique le plan White. La Grande-Bretagne et les Etats-Unis mèneraient avec succès des travaux en commun pour fondre les deux plans en un seul. La tâche ne paraît pas aisée, car le plan Keynes est plutôt économique et favorable aux nations débitrices; le plan White, surtout financier, est favorable aux Etats créanciers. Quel que soit le plan adopté, il semble d'ores et déjà que les Etats-Unis auront une influence prépondérante dans l'organisation d'après-guerre, chargée de stabiliser les changes, de régler les échanges de devises ou de marchandises, que l'on ait à faire avec l'" International Clearing Union " de Lord Keynes, ou à l'" United Associated Nations Stabilization Fund ", préconisé par le plan White.

le 5 juin 1943.

Organisation du Monde selon les plans britanniques
 (d'après le discours Churchill du 21 mars 1942)
"Conditions of Peace ", etc.



----- 000000 -----

Organisation du Monde selon les plans américains.

(D'après Henri Bonnet, etc)

Comité Central,
Organe exécutif
(Chine, Etats-Unis,
Grande-Bretagne,
Russie)

Conseil Politique des Nations Unies et des Grandes
Organisations Internationales

Réunions Régionales
Conseil du Conseil Conseil Conseil
Pacifique Européen Américain asiatique

-----Réunions plénières et régionales.-----

1.
Conseil des
questions in-
tellectuelles,
éducation, etc.

2.
Comité du
Ravitaille-
ment

Conférence
intern. des
blés

Conseil
intern.
du
sucre

etc.

3.
Office de
Reconstruction

4.
United & Associated Nations
Stabilization Fund

5.
O. I. T.
avec at-
tributions économiques
et financières

6.
Conseil de
l'Hygiène

7.
Conseil des
Transports

